

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
Ratier-Figeac (46)

9<sup>e</sup> Congrès de la FSESP  
Toulouse, 20 - 23 mai 2014



A la une  
Congrès de la FSESP



Actualité régionale  
Manifestation régionale

N° 212

Avril 2014

## Perte d'autonomie

# dossier



<b>Editorial</b> .....	2
<b>A la une</b> .....	3
• Congrès de la FSESP	
<b>Luttes en région</b> .....	4
• Ratier-Figeac (46)	
<b>Histoire Sociale</b> .....	6
• Résister c'est créer ! Créer c'est résister !	

## Dossier .....7

- Perte d'autonomie
- Les constats
- Les revendications de la CGT



<b>Activité CGT/CESER</b> .....	11
• Actualité de l'activité CGT	
<b>Vie syndicale</b> .....	13
• 1er Congrès de l'USTM Mécanic Vallée	
<b>Actualité régionale</b> .....	14
• Manifestation régionale	
<b>Brèves</b> .....	15
• ANRAS	
• MOLEX	
<b>A vos agendas</b> .....	15
• Congrès de l'USDA	

Comme dans la plupart des pays Européens, le gouvernement Français continue, depuis l'élection de François Hollande, à mettre en œuvre une politique d'austérité, souhaitée par la Troïka (FMI, BCE, Conseil de l'Europe) et pour répondre aux demandes du Medef. Cette politique ne permet absolument pas de sortir de la crise mais au contraire a pour conséquence l'augmentation du chômage, de la misère, de la précarité, de l'injustice. Le désarroi et la colère actuelle de nombreux salariés deviennent le terreau des idées les plus nauséabondes dont le FN mais y compris plusieurs dirigeants de l'UMP se repaissent. Le résultat des élections municipales confirme les craintes de voir ces élections marquées par une abstention massive et le repli derrière les valeurs nationalistes. Dans ce contexte antisocial, la CGT a un rôle majeur car notre organisation syndicale demeure un rempart important contre ce libéralisme exacerbé et pour affirmer avec force les valeurs de fraternité et de solidarité, de justice sociale.



Notre syndicalisme articulé autour du triptyque contestations, propositions, mobilisations, doit être le moteur pour rassembler et redonner espoir aux salariés et à la jeunesse. Ce combat doit engager les militants de toute la CGT et il y a urgence à le mener d'abord au sein des entreprises, auprès des salariés, en portant nos revendications, en portant l'adhésion, en faisant voter CGT.

Dans ce contexte antisocial, le résultat de la CGT à la SNCF est à apprécier.

Le 20 mars, les cheminots ont choisi de renouveler leur confiance en la CGT avec 35,64 % au niveau national et 48,54 % en Midi-Pyrénées. Ce résultat va être un point d'appui important pour combattre le budget d'austérité qui pointe plus de 2453 suppressions d'emplois en 2014 et pour combattre la réforme du ferroviaire présentée en conseil des ministres le 16 octobre dernier.

A l'instar de ce qui se passe dans le pays, le contenu de cette réforme, qui sera présenté à l'assemblée nationale le 16 juin, est marqué du sceau de l'austérité et s'inscrit dans la logique d'attaque des services publics.

L'avenir du service public ferroviaire en France est en jeu. La CGT est bien décidée à le défendre et à porter son projet alternatif: « la voie du service public »!

**Michel Ricci**

Secrétaire Général du secteur fédéral CGT  
des cheminots de Midi-Pyrénées



Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 212 • Avril 2014  
N° d'inscription à la CP 0216505720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Roger-Pierre Lemouzy  
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23  
e-mail : cgt.crimp@orange.fr  
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :  
Sandrine Bellin  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

9<sup>e</sup> Congrès de la FSESP  
Toulouse, 20 – 23 mai 2014



# Congrès de la FSESP

« *débattre et échanger* »

Toulouse accueillera au Palais des Congrès, du 20 au 23 mai 2014, le 9<sup>e</sup> Congrès de la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics).

Durant quatre jours, près de 500 congressistes venus de toute l'Europe évoqueront les sujets au cœur de leurs préoccupations quotidiennes.

Je tiens à remercier nos organisations membres françaises et plus particulièrement nos affiliés locaux à Toulouse, qui ont réalisé un travail exceptionnel pour accueillir notre Congrès dans d'excellentes conditions et pour faire en sorte que nous nous sentions les bienvenus.

Ce congrès aura lieu dans un contexte politique particulièrement difficile en Europe, l'austérité étant le dogme politique prioritaire, obstinément poursuivi par les institutions européennes. Dans de nombreux pays européens, des milliers d'emplois ont déjà été supprimés dans le secteur public et le bien-être social de millions de travailleurs est en grand danger. Lors de notre Congrès, nous nous efforcerons d'élaborer un scénario politique différent pour l'Europe, qui mettra l'accent sur l'investissement dans les personnes, les emplois de qualité et les services publics. Nous nous sommes donc fixés pour tâche de définir « notre Europe », notre vision pour une Europe plus sociale, notre vision pour des emplois de qualité et des services publics de qualité, pour des syndicats et des droits de négociation collective dans toute l'Europe. Nous espérons que le Congrès de la FSESP sera l'occasion de débattre et d'échanger et offrira l'opportunité de rencontrer des représentants syndicaux provenant des 4 coins du continent. En solidarité



**Carola Fischbach-Pyttel**  
Secrétaire Générale de la FSESP

# Ratier-Figeac (46)



## « réparation intégrale »

Après un long combat syndical pour la reconnaissance du droit à militer sans discrimination. Après un laborieux parcours judiciaire jalonné de succès retentissants et de déconvenues non moins retentissantes devant certaines compositions prud'homales. La Cour d'appel d'Agen vient, dans un Arrêt déterminant, mettre un terme victorieux à quinze années de luttes. Outre la confirmation de pratiques discriminatoires à l'encontre de neuf militants historiques de la CGT, la Cour d'Appel d'Agen dans son Arrêt du 11 février 2014 vient de

procéder à la réparation intégrale des préjudices subis par chacun des camarades.

### CA VA LEUR COÛTER CHER!

A ces employeurs « indéliçats » qui malgré une succession de condamnations pénales persévéraient avec obstination dans l'exercice de leur action malveillante.

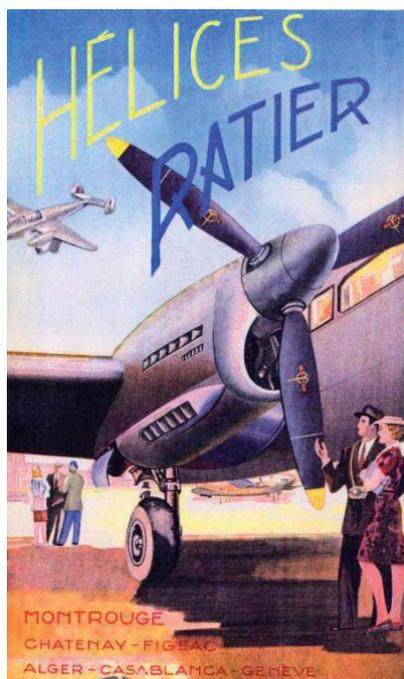
L'indemnisation de leur méfait leur aura coûté au total plus d'un million d'euros. La loi prévoit dans son article L.1134-5 qu'en matière de compensation indemnitaire des préjudices subis, les dommages et intérêts doivent réparer: « l'entier préjudice résultat de la discrimination, pendant toute sa durée ». La jurisprudence précise que cette réparation évaluée sur la rémunération non perçue du fait de la discrimination, si elle doit être effective et proportionnée ne fait pas obstacle à la requalification des salariés. C'est donc ici la nullité des effets de la discrimination qui est visée, mais aussi la remise en état de la personne qui doit-être requalifiée en niveau et en salaire qui auraient dû être les siens si elle n'avait pas fait l'objet d'une discrimination. La motivation de cet Arrêt est très complète et laisse peu d'espace à l'employeur pour un recours en cassation.

### ET MAINTENANT LA SUITE

En discriminant les militants de la CGT, les directions cherchent à affaiblir voire éliminer l'organisation syndicale la plus armée à la défense des salariés. Ces procédés visent au découragement et affectent gravement le renouvellement de nos forces vives. Combien de salariés ne franchissent pas le seuil de l'adhésion et de la prise de responsabilités par crainte de la répression ?

### PROTÉGER LES PATRONS CONTRE EUX MÊME

Cette victoire ouvre la voie à la mise en place de dispositifs élaborés au sein de l'entreprise entre les directions et les syndicats représentatifs pour que de tels faits ne se reproduisent pas. Ces moyens existent et ont été mis au point dans la Fédération de la Métallurgie. Il s'agit d'outils d'observatoire de vérification et de contrôle de la gestion des militants. Ils permettent de vérifier et de corriger d'éventuelles dérives discriminatoires. La direction de Ratier-Figeac va-t-elle encore renâcler à construire avec les syndicalistes ces outils de prévention et prendre le risque d'être à nouveau confrontée à ses vieux démons ? Nous allons les aider à franchir le pas.





# Ratier-Figeac (46)

## Témoignages

**CHRISTIAN MOUMINOUX,**  
*ancien responsable syndical chez  
Ratier-Figeac*

« C'est une belle victoire qui s'étend au-delà de notre entreprise. Cette victoire confirme notre droit à se syndiquer et à militer. La discrimination syndicale est d'abord une remise en cause de notre liberté. Notre victoire est donc un point d'appui pour tous nos camarades mais aussi pour l'ensemble des salariés qui sont discriminés. Avec mes 8 autres camarades, nous étions en fin de carrière. Avant de partir, pour la survie du syndicat, nous devions réagir. La direction nous reprochait de ne pas nous intéresser à la vie de l'entreprise pour justifier sa politique salariale discriminante envers les militants. Mais la vie de l'entreprise ce n'est pas que produire. C'est aussi s'intéresser aux choix stratégiques, à la politique industrielle, à l'utilisation des richesses créées, aux droits des salariés... Aujourd'hui, nous souhaitons que notre victoire permette de faire progresser nos droits dans l'entreprise. Chez Ratier, le syndicat va rebondir sur cette décision pour demander à la direction d'ouvrir des négociations sur les discriminations et le droit syndical car il est nécessaire de mettre en place des outils pour éviter qu'une telle situation se renouvelle. »

**FRANÇOIS CLERC,**  
*chargé des questions de  
discriminations à la fédération*

« Ce combat est exemplaire, car nous avons besoin de protéger les militants pour le devenir de l'activité syndicale. Nous sommes passés, avec ce dossier, par tous les arcanes judiciaires. Nous avons su surmonter les obstacles et tenir pendant près de 15 ans. Aujourd'hui, l'arrêt de la Cour d'Appel d'Agen nous ouvre de nouvelles perspectives pour la suite de notre combat contre les discriminations. Il y a forcément un avant et un après dans cette affaire. Aujourd'hui, la direction est contrainte de réfléchir et d'agir pour mettre en place un dispositif pour que cette situation ne se reproduise plus. Car la discrimination est reconnue comme un délit, elle est sanctionnée pénalement. Aussi, nous souhaitons proposer à la direction de Ratier, mais aussi à l'ensemble des employeurs, des outils d'observation et de contrôle pour surveiller les déroulements de carrière des militants et plus généralement de l'ensemble des salariés qui pourraient subir des discriminations. »

**EMMANUELLE BOUSSARD-  
VERRECCHIA,**  
*avocate des 9 syndicalistes CGT  
de Ratier-Figeac*

« La société Ratier Figeac, par son acharnement et son obstination, a contribué à créer la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière de discrimination syndicale. Aujourd'hui, on retrouve dans tous les dossiers de discriminations, et pas seulement syndicales, l'arrêt de 2004 de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation. Il est fondateur. Les juridictions sont obligées de procéder à une comparaison entre le salarié, qui se prétend être discriminé, quelle qu'en soit la cause, et les autres salariés qui ne possèdent pas cette caractéristique. Cela permet de vérifier s'il n'existe pas une différence de traitement. De plus, l'Arrêt de la Cour d'Appel d'Agen de 2014 confirme l'utilisation de la méthode Clerc. Celle-ci permet, non seulement d'établir l'existence d'une inégalité de traitement entre le salarié discriminé et les autres salariés de l'entreprise, mais permet aussi d'évaluer précisément le préjudice subit. L'entreprise est donc condamnée à restituer ce qu'elle a volé au salarié discriminé. La direction de Ratier, qui a toujours refusé de négocier, nous a donné les moyens de la lutte. »

# Résister c'est créer ! Créer c'est résister !



« faire vivre et retransmettre l'héritage »

*Le 27 mai 2014 sera célébrée pour la première fois en France, à la suite de la loi adoptée par le Sénat en 2013, une journée nationale de la Résistance.*

Les objectifs énoncés lors de la présentation de la loi s'inscrivent dans la volonté de « de garder vivante la mémoire de ce que fut la Résistance et de transmettre aux générations futures ses valeurs qui constituent aujourd'hui les fondements de notre République. En effet, les principes issus du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) sont plus que jamais d'actualité et orientent, encore aujourd'hui, nos lois: droit à l'emploi, liberté syndicale, principes généraux de la sécurité sociale et de la solidarité nationale, gratuité de l'enseignement et égalité d'accès à la culture ».

Le 27 mai, a été choisi intentionnellement, il correspond à la date anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1943 qui marque à la fois l'unification politique de tous les acteurs de la Résistance par Jean Moulin et l'adoption d'un nouveau contrat social à travers le programme du CNR. La loi prévoit notamment que le 27 mai, tous les établissements d'enseignement du second degré, organiseront des actions éducatives autour du thème de la Résistance.

Cette décision s'appuie sur une volonté ancienne des anciens résistants de maintenir vivante la mémoire de ce passé et de l'histoire de notre pays. Déjà en 2004, à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire du programme du Conseil National de la Résistance, adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944, 13 résistants de la première heure dont Georges Seguy avaient lancé un appel aux jeunes générations, pour que la flamme de la résistance ne s'éteigne jamais.

#### **Leur appel indiquait (extraits)**

« Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-1945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle. Soixante ans plus tard, le nazisme est vaincu, grâce au sacrifice de nos frères et sœurs de la Résistance et des nations unies contre la barbarie fasciste. Mais cette menace n'a pas totalement disparu et notre colère contre l'injustice est toujours intacte. [...] Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui commence, nous voulons dire avec notre affection: « Résister, c'est créer ! Créer, c'est résister ». Dans son livre « Résister »<sup>1</sup> Georges Seguy commentait ainsi cette

démarche:

« Cette tardive mais louable intention risque cependant de rester purement incantatoire si elle ne s'accompagne pas de décisions et de moyens permettant de la concrétiser. Nous nous trouvons au cœur d'une problématique déjà ancienne, souvent débattue et controversée, qui concerne essentiellement l'enseignement de l'histoire au sein de l'Education Nationale. Personne ne peut s'arroger le droit de monopoliser le sens de l'histoire [...] et encore moins de livrer une histoire officielle.

La recherche, les archives, et surtout les témoignages parlés ou écrits sur les événements les plus récents sont autant de contributions susceptibles d'approcher au mieux la vérité. Ces sources prouvent que l'histoire, avec ses bons et ses mauvais côtés, n'est jamais écrite une fois pour toutes. ».

Cette journée du 27 mai peut constituer un levier pour que partout nous fassions vivre « l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle ».

**L'IRHS CGT Midi-Pyrénées**

<sup>1</sup> - Résister de Mauthausen à mai 1968, Georges Seguy éditions l'Archipel, avril 2008

# Perte d'autonomie



« prise en charge dans sa globalité »

## PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis fin 2012, un groupe régional travaille sur le dossier « perte d'autonomie ». Ce dossier rentre dans le cadre du projet revendicatif du Comité Régional « *Vivre et travailler partout en Midi Pyrénées* ». Il nous a semblé important que ce projet revendicatif « perte d'autonomie » prenne en compte cette problématique de la naissance à la mort, que la personne soit à domicile ou en structure.

Ce projet se construit autour de l'ensemble des professionnels, des fédérations et des territoires concernés sans occulter les besoins des usagers et en tenant compte des conditions de travail, des rémunérations et de l'insuffisance des financements dans ce domaine.

Compte tenu de l'ampleur de cette initiative, nous nous sommes attachés à définir des territoires cohérents

pour soutenir la démarche. Ainsi plusieurs rencontres ont déjà eu lieu qui ont permis de présenter le projet aux membres du Comité Régional et de travailler avec le cabinet SECAFI qui est chargé, à notre demande, de collecter les données régionales dans le domaine de l'enfance, de la personne âgée, du handicap et vivant à domicile ou en établissement.

Notre objectif est, que la prise en charge des soins et l'aide à la personne doit être une prestation prise en charge dans sa globalité. Il est essentiel que la personne, en perte d'autonomie, soit située au centre du dispositif, ses choix doivent être pris en compte.

## LA DÉFINITION DU TERME: « PERTE D'AUTONOMIE »

L'autonomie est la capacité ou le droit de la personne de choisir

elle-même les règles de sa conduite, une personne en perte d'autonomie est une personne qui n'a plus la capacité ou le droit de se fixer à elle-même ses propres lois.

Une personne peut demeurer autonome tout en étant totalement dépendante sur le plan physique. A l'inverse, elle peut être en perte d'autonomie tout en demeurant physiquement indépendante.

## LES CONSTATS

Les dépenses publiques en matière de pertes d'autonomie sont le reflet de la politique d'accompagnement des pays.

Dans certains pays, le reste à charge pour les familles serait nul. Aucune donnée statistique n'existe pour la France sur le reste à charge en matière de pertes d'autonomie.



# Les constats

## Opacité des financements

Force est de constater que :

- la part restant à charge des ménages sur les soins et les biens médicaux progresse.
- les coûts d'hébergement en établissement, pour les personnes handicapées et les personnes âgées sont en partie pris sur les ressources de la personne ou de sa famille.
- pour le domicile, le montant attribué pour chaque GIR (Groupe Iso Ressources) n'augmentant pas alors que la hausse du prix horaire est constant, le bénéficiaire, s'il veut maintenir le nombre d'heures, le prend à sa charge.

Le maintien à domicile semble être une des priorités pour les usagers et les familles.

Les dépenses APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) deviennent des charges importantes pour les Conseils Généraux avec des inégalités d'un département à l'autre.

De nombreuses questions se posent sur l'opacité des financements, des liens doivent se faire entre la région et les départements. Des prises de pouvoir de l'ARS (Agence Régionale de Santé) par le biais des politiques budgétaires, des regroupements régionaux posent questions.



En Rhône Alpes, les enveloppes CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) vont se faire de manière lisible à travers des indicateurs sociaux définis en amont avec les différents partenaires et après plusieurs rencontres et un travail mené avec la CGT et SECAFI. Le privé lucratif qui fait sa place, des grands groupes comme Orpéa, Korian, Medica sont présents en Midi Pyrénées.

Des prises en charges de plus en plus complexes dans les EHPAD (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes), dans l'Aide à Domicile, dans le Handicap et des « pathologies » lourdes à prendre en charge.

Des salariés et agents qui vieillissent avec des conditions de travail qui ne s'améliorent pas.

### EHPAD

Secteur plutôt public 60 %, le privé à but non lucratif couvre 25 % et le





## une prise en charge qui se complexifie

secteur marchand progresse et représente 15 %.

- Risques que des établissements soient rachetés par des groupes, avec comme conséquences, un reste à charge pour les familles plus important.
- La facture serait en moyenne de 2200 €/mois, pour les personnes âgées, selon une étude de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales).
- Le taux d'équipement en hébergement complet présente de fortes disparités d'une région à une autre.
- La partie psycho-sociale de la prise en charge disparaît, les animations s'effacent peu à peu et rentrent dans le domaine du bénévolat. Moins de sorties et de voyages.
- Le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) est estimé au delà des 350 000. Emplois qualifiés, rémunérations peu attractives - Moyenne d'âge 41 ans - Charge de travail importante, rythmes de travail intenses, une perte de sens.

### HANDICAP

Volonté des ARS, de regrouper en grosses associations. Et des associations qui n'en ont que le nom.

- 60 % grand acteur
- 40 % du secteur, petites associations très convoitées.

- Mise en place de fondations, de privatisation.
- L'intérêt de fondations, l'ARS fait des appels à projets et ne finance qu'à une seule structure.
- Mise en place de SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Communs)
- La prise en charge serait complète mais les coûts d'hébergements sont pris en partie sur les ressources de la personne.
- Des Conventions Collectives jusque là « protectrices » mais remises en cause – forte qualification – emplois temps plein – une prise en charge qui se complexifie – des TMS (Trouble Musculo Squelettique) – démotivation – de la violence – du mal être.

### AIDE À DOMICILE

Fin 2011, la part restant à charge au bénéficiaire de l'APA à domicile est de 20 % contre 5 % en 2002.

- En Midi Pyrénées, la FEDE ADMR représente 50 % de l'activité mais elle tend à se disloquer pour laisser la place aux dents longues du privé lucratif. Entre 2008 et 2013, en APA 15 % pris par le lucratif (chiffre national)
- Décroissance de l'effectif de 4 % dans le secteur sur le plan national.
- Le secteur privé a bénéficié de

la loi Borloo pour prendre une place de plus en plus grande.

- 220 000 à 250 000 salariés soit 100 000 ETP. - travail à temps partiel – très féminisé – taux de qualification modeste – rémunérations faibles – majorité entre 45 et 54 ans pour les salariés – nombreux licenciements pour inaptitudes – beaucoup d'accident de travail et d'arrêt maladie – des accidents de trajets – horaires – TMS liés à beaucoup de manutentions – manque de temps – stress

### LE CONCEPT D'« HUMANITUDE »

La personne est considérée comme une personne à part entière, avec son histoire, ses goûts, ses habitudes. L'objectif est de ne pas adopter une conduite stéréotypée mais de s'adapter à chaque personne par un accompagnement personnalisé. Selon cette méthode, pas question de prodiguer des soins contraints, ni d'imposer des horaires stricts. Mais par exemple, encourager la personne à maintenir son autonomie, conserver les relations existantes avec son entourage familial, apporter un environnement chaleureux et convivial, accompagner la personne jusqu'à la fin de sa vie, respecter la Charte des Droits et Libertés des personnes...

# Les constats

«droit à la santé tout au long de la vie»

## **PROJET DE LOI «POUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT»**

Ce projet se veut porteur d'un projet global pour les années à venir, avec des actions de court et moyen terme. Il se donne pour ambition d'améliorer la vie quotidienne de l'ensemble des agés:

- en permettant une meilleure anticipation de la perte d'autonomie, avec création d'une aide pour permettre aux âgés les plus modestes d'accéder à des aides techniques, grâce au développement d'actions collectives de prévention et une meilleure coordination.
- En favorisant l'adaptation de la société au vieillissement, avec la prise en compte obligatoire des besoins des personnes âgées dans les politiques locales de déplacement et d'habitat, avec un plan d'adaptation de 80 000 logements d'ici 2017, la création d'un "forfait autonomie" pour les foyers-logements, la création d'un volontariat civique sénior et une meilleure protection des droits des âgés en situation de vulnérabilité.
- En prévoyant un accompagnement mieux adapté en cas de perte d'autonomie, grâce à un acte II de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Les

montants plafonds de l'aide seront relevés et les restes à charge seront réduits pour faire face aux besoins d'accompagnement les plus lourds. Ainsi qu'une simplification des démarches et la création d'une aide au "répit" pour les aidants familiaux.

- Pour les âgés en maisons de retraite médicalisées, projet autour des objectifs de réduction du reste à charge des résidents, d'une plus grande transparence des tarifs, et une simplification du système de tarification actuel.
- Le financement de la loi reposera sur les 645 M euros de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) créée en 2013. le projet de loi sera transmis pour avis au Conseil Economique Social et Environnemental et pour adoption en Conseil des ministres début avril.

## **LA CGT PRÉCONISE**

- Le droit à la santé tout au long de la vie, droit fondamental et individuel qui doit être garanti à tous.
- La garantie pour l'ensemble de la population et sans discrimination à des soins de qualité.
- Mettre en place, pour les établissements sanitaires et

médico-sociaux, un financement lié aux besoins de santé en prenant en compte le nombre d'habitants desservi et les indices d'âge, d'état de santé et de précarité.

- Reconstruire un maillage hospitalier cohérent avec les autres services et professionnels de santé et de l'action sociale.
- La prise en charge des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie doit relever de l'assurance maladie.
- Toute personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie, doit pouvoir accéder à des structures médico-sociales à plein temps ou à temps partiel selon ses besoins et ceux de sa famille.
- La prévention doit devenir l'objectif prioritaire.

**Brigitte Bedou**

Animatrice du groupe  
de travail régional  
«perte d'autonomie»





# Actualité de l'activité CGT

Une réunion rassemblant les camarades mandatés au CESE national, les responsables de groupes CESER et les secrétaires régionaux a été organisée par la confédération au Palais d'Iéna, siège du CESE à Paris le 23 janvier 2014. A l'ordre du jour, la mise en œuvre des orientations et décisions du 50e congrès, à savoir « la prise en compte des enjeux territoriaux est devenue un enjeu majeur pour toute la CGT ».

Ce qui a conduit à la mise en place de 2 commissions confédérales:

- **Missions publiques:** pilotée par Colette Duynlaegen
- **Enjeux territoriaux:** pilotée par Fabrice Angéi

Marie-Laurence Bertrand est désignée « référente » sur les enjeux territoriaux. La question qui se pose alors est: comment mieux travailler ensemble et comment coordonner activité syndicale confédérale et activité syndicale sur chaque territoire? Cela a conduit à la création de 2 pôles:

- **Pôle économique:** Nasser Mansouri
- **Pôle activité CGT en territoire:** Jacqueline Doneddu

Le pôle activité CGT en territoire doit coordonner les CESER et publier l'acteur de l'avis; Bruno Bouvier, quant à lui, est chargé de coordonner l'activité des comités régionaux.

## RENOUVELLEMENT DES CESER:

Au total 200 militants (95 femmes et 105 hommes) siègent dans les CESER où pratiquement toutes les fédérations sont représentées avec majoritairement: Santé-Action Sociale, Cheminots, Territoriaux, FAPT, Finances Publiques, Mines et Energies et Métallurgie.

Il y a 2 présidences de CESER: Aquitaine et Champagne-Ardennes

## PISTES DE TRAVAIL:

- Cohérence dans les saisines proposées par la CGT notamment sur les volets des politiques économiques (recherche et développement, innovation, transparence des aides et financement aux entreprises, conditionnalités des aides...) et sur le volet social (politique salariale, reconnaissance des qualifications, formation...) Pour cela, est-il possible de coordonner et d'impulser des auto-saisines dans tous les CESER et de rechercher si possible l'unité syndicale? Quelles expressions communes concernant les contrats de plan Etat/Région?
- Analyse des budgets des conseils régionaux: quelle appréciation politique par territoire? (quelles orientations politiques sont traduites par les budgets régionaux?)

- Coordination des CESER: 1 rencontre par semestre avec les responsables de groupes, où seraient présents Fabienne Cru-Montblanc, présidente du groupe CGT-CESE, Bruno Bouvier et un camarade du Comité Economique et Social Européen
- acteur de l'avis, revue de liaison entre les mandatés CGT, remis en route.
- Formation confédérale propre aux membres des CESER du 27 au 31 octobre 2014
- Mise en place d'un blog exploitable fin février 2014

## POINTS DIVERS:

- Demande de journées d'étude sur la fiscalité, les budgets régionaux et le financement des politiques publiques
- Réflexion sur le devenir du CESE et des CESER
- Réunion entre UIT (Union Interfédérale des Transports) et les 9 comités régionaux des régions participant à la création d'une association pour l'achat de rames TER; mais aussi quel devenir du service public de la SNCF, quelle cohérence du réseau ferroviaire, etc.
- Loi sur la formation professionnelle: volet financement du syndicalisme.

# Actualité de l'activité CGT



## Rencontre avec... Alain GIACOMETTI

*Un cabinet austère, un docteur qui l'est tout autant.*

« Allongez-vous et dites-moi tout »  
*Manger des carottes et vous aurez de beaux enfants. Ma mère adorait les carottes...*

Je suis né à Toulouse le 3 novembre 1958.

Une enfance toulousaine, bercée par les bagarres de cour d'école, les parties de rugby, les copains, les filles... ah... les filles.

Mai 68, mon père courrait les pavés, moi je courrais tous les bureaux de tabac de Toulouse pour lui trouver des clopes...

Les années 75: Lois Debré, Fontanet, Haby; je passais mon CAP de militant « *Camarades lycéens bla, bla, bla* ».

Je poursuivis de brillantes études mais tellement de loin que jamais je ne les rattrapai.

Mon père, grand philosophe me dit: « *Toi, tu es un homme de lettres...* ».

Je rentrais donc aux PTT le 8 août 1978, me syndiquais en septembre 1978, prêtais serment dans la foulée ce qui fit dire à ma mère: « *C'est pas beau de jurer...* »; elle n'avait pas tout compris.

Je partageais ma période parisienne entre le centre de tri de Paris-St-

Denis, puis les ambulants d'Austerlitz (train Poste) et les colonies de vacances de la Poste (animateur puis directeur); à dire vrai pas souvent au casier, surtout que j'avais déjà des responsabilités syndicales.

Je fus exempté de service national à cause d'une amblyopie (voir dico) ce qui fit dire à ma mère: « *c'est pas beau de trich...* »... ..« *Arrêtes Maman* »

Muté aux ambulants toulousains en 1985.

Dans le but de pérenniser les activités sociales auxquelles nous participions, je dis à ma femme: « *Et si nous...* » Ma femme adorait les carottes.

Charlotte est née le 27 août 1985 et Thibaut le 1er décembre 1988.

Année 90; deux ministres Paul et Michel s'ennuient. Et si on changeait les PTT, d'administration d'état en SA et en EPIC Chiche!!! Grosses bagarres...

Il paraît que Paul s'est battu contre la privatisation de la Poste de son village tarnais quelques années après. Allez comprendre!

Pendant ce temps-là, de réunions en commissions, de commissions en congrès,...d'apér..., je fus propulsé administrateur CAF à Toulouse, administrateur CNAF et secrétaire régional FAPT Midi-Pyrénées.

Dernier virage, fin 2013 début 2014, la Confédération me propose d'intégrer l'espace revendicatif en charge des politiques familiales.

Et le plus cocasse, c'est pendant un ap... alors que je comparais la poésie engagée de Paul Eluard et celle empreinte de négritude d'Aimé Césaire que...

Aimer Césaire (*je vous le concède, elle est facile*) que l'on me proposa d'intégrer la grande, que dis-je, la magnifique, l'immense équipe des conseillers CESER. Heureusement que je n'aime pas la Marine, Dieu sait où j'aurais fini.

Et là, je sors de mon cauchemar, je revois la tête constipée du psychanalyste qui me dit: « *Vous êtes CGT, vous, non?* » « *Cela se voit tant que ça? en tous les cas, c'est rassurant* » lui dis-je, en lui tendant un billet de 100 € pour lequel manifestement il n'envisageait pas de me rendre une quelconque monnaie.

Moralité: Quand t'es à la CGT, dis le tout de suite, cela évite de raconter ta vie à tout le monde.



# 1<sup>er</sup> Congrès de l'USTM Mécanic Vallée

atteindre rapidement 1 000 adhérents

C'est la quasi-totalité des syndicats de la Mécanic Vallée (un seul absent) qui était présente à Figeac le 2 avril 2014 lors de cet événement de la vie syndicale et revendicative de notre territoire. On notera parmi cette assemblée de nouveaux camarades représentants de nouvelles sections syndicales, EXCENT, MTL, CRDE avec une représentation très équilibrée de nos principales filières, l'auto, l'aéro, la mécanique, les fonderies.

51 participants et de nombreux invités, les cheminots de Brive et le syndicat EDF avec lesquels nous menons la bataille pour l'industrie; le Comité Régional Midi Pyrénées ainsi que les Unions Départementales du lot et de l'Aveyron, Alain Alphon-Layre représentant la confédération...

## **DEUX GRANDS MOMENTS DANS CE CONGRÈS:**

Une première partie sur le coût du capital avec un débat rondement mené par David Meyer, économiste à la fédération de la métallurgie CGT, où de nombreux camarades ont démontré que le problème de l'industrie n'est pas les salaires ou les cotisations sociales mais bien les exigences financières des actionnaires comme à Figeac Aero, à la SAM... débouchant sur notre exigence d'une grille de salaire commune à

toute la Mécanic Vallée.

Un deuxième débat à partir du rapport d'introduction sur la future feuille de route de notre collectif CGT autour de trois axes de travail:

- Ancrer et amplifier notre activité revendicative dans nos entreprises pour construire un rapport de force susceptible de faire aboutir nos 7 propositions pour l'emploi, la reconquête de l'industrie, l'attractivité de nos métiers par le progrès social.
- Renforcer la CGT, seule force organisée en Mécanic Vallée, et atteindre rapidement 1000 adhérents.
- Construire un collectif assurant le déploiement CGT sur tout le territoire et sur l'ensemble des champs revendicatifs de notre responsabilité en Mécanic Vallée.

Dans la discussion tous ensemble nous avons décidé de faire plus et plus fort dans chacune de nos entreprises et sur notre territoire pour que notre cahier revendicatif devienne le bien commun de tous les salariés de la Mécanic Vallée. En particulier pour imposer la création de 7000 emplois dans la métallurgie pour remplacer nombre pour nombre les départs en retraite, conserver et renouveler nos compétences, embaucher les 1800 intérimaires, en finir avec la souffrance et le « mal-travail ».

La reconquête de l'industrie exige

que nous ne laissions pas détruire l'existant: dans ce combat la lutte pour le maintien et le développement des fonderies d'Ussel est un symbole! Il est urgent que l'Etat et le ministre dit du redressement productif prennent leurs responsabilités afin que soit mis en œuvre un vrai projet industriel d'investissement humain et matériel assurant l'avenir de cette entreprise indispensable à l'aéronautique en France et en Europe.

Cette volonté d'en découdre avec le patronat et les pouvoirs publics pour gagner sur nos revendications se traduit concrètement; nous proposons dès maintenant aux salariés de faire une journée d'action avec un nouveau sommet social à Decazeville lors des prochaines rencontres patronales de la Mécanic Vallée qui auront lieu début octobre. Mettre en œuvre ce plan de travail revendicatif demande un outil syndical à la hauteur de nos ambitions! Cet outil nous avons décidé de le pérenniser et de le fortifier en adossant au collectif regroupant tous nos syndicats un bureau de 6 membres rajeuni où sont présents tous les départements de la Mécanic Vallée et toute les filières permettant d'être sur tous les terrains revendicatifs ou nous attendent les salariés, à l'offensive!

# Manifestation régionale



« Augmenter les salaires et les pensions »

*Dans la suite des mobilisations professionnelles et interprofessionnelles de ce premier trimestre, la CGT a inscrit la journée européenne de mobilisation à l'appel de la CES du 4 avril 2014, comme une nouvelle étape pour gagner des avancées sociales en France et en Europe.*

Pour créer des emplois, il faut relancer le pouvoir d'achat et investir ! Les politiques d'austérité salariale ont montré leur nocivité sociale et leur inefficacité économique. Pour créer des emplois, la croissance est indispensable. Et pour que la croissance reparte, il faut augmenter les salaires et les pensions.

C'est indispensable pour vivre, c'est utile économiquement, c'est juste socialement.

L'ensemble des syndicats européens fait des propositions chiffrées pour consacrer 2 % du PIB européen pendant dix ans à la relance de l'investissement industriel. Cela permettrait de créer durablement 11 millions d'emplois de qualité.

Aux politiques d'austérité qui échouent, au développement de la précarité, il existe des alternatives de progrès et de retour au plein emploi. Elles sont portées par le syndicalisme.

Pour qu'elles soient prises en compte par les gouvernements et le patronat européen, il faut que les salariés s'en mêlent !

Et les salariés de Midi-Pyrénées, s'en sont mêlés ce 4 avril 2014, dans le cadre de cette journée d'action européenne, c'est plus d'un millier de camarades des 8 départements de la région qui a défilé dans les rues de Toulouse jusqu'à la Préfecture, pour réclamer une relance économique par l'investissement industriel et la construction d'une Europe plus sociale.

A l'issue de la manifestation des interventions de syndicats d'entreprises en lutte sur la réalité de leur quotidien, ont été l'occasion de réaffirmer leurs convictions pour une Europe sociale plus juste qui renoue avec le plein emploi.



## ANRAS

Vendredi 21 mars 2014 devant la gendarmerie de Balma (31), un rassemblement était organisé à l'initiative de la CGT, en soutien à François Caspary (Délégué Syndical Central de l'ANRAS), auditionné dans le cadre de l'instruction diligente, suite à une plainte déposée par l'ancienne directrice générale adjointe de l'ANRAS.



## MOLEX

Après trois ans et demi et malgré tous les artifices juridiques exploités par la Direction, le Conseil des Prud'hommes de Toulouse vient enfin de rendre son verdict : il n'y avait pas de justification économique à la fermeture du site de Villemur-sur-Tarn. Les licenciements des 190 salariés qui ont saisi le Conseil sont donc jugés abusifs, sans cause réelle et sérieuse. C'est un point d'appui important pour exiger du gouvernement des mesures interdisant les licenciements dit boursiers.



A vos agendas

**Congrès de l'USDA,**  
les 13 et 14 juin 2014 en Andorre



# Week-end à la montagne pour tous !

14 et 15 juin 2014

Centre de vacances du CCE-SNCF  
«L'Esquiroulet»  
3 rue du stade  
Savignac les Ormeaux  
09 110 AX-LES-THERMES

Dans les Pyrénées, en Ariège, la commune d'Ax-les-Thermes est située à 700 mètres d'altitude. Le centre de vacances est en bordure de l'Ariège, dans un écrin de verdure.

La configuration du site permet la pratique de nombreuses activités (*théâtre de verdure, salle de jeux...*). Les repas sont pris sur le centre de vacances, les hébergements sont en dortoirs (*draps fournis*).



## Samedi 14 juin

Rendez-vous au village vacances vers 10h00.

12h00 : Apéritif et buffet froid.

Après-midi : Activités diverses (rando, pétanque...)

19h30 : Apéritif et dîner : fabounade

Soirée culturelle

Nuit au centre de vacances

Animation de stands mis en place par TLC et les Collectivités adhérentes.

## Dimanche 15 juin

12h00 : Apéritif et paëlla

Après-midi : Activités diverses (rando, pétanque...)

17h30 : fin du séjour

## Tarifs

**Adhérent** : adulte : 10€ • enfant moins de 12 ans : 5€  
**Collectivité non adhérente** : même tarif + adhésion carte loisirs  
(famille : 36€ • célibataire : 28€ • mono-parental : 31€)

renseignements à

tlc-groupe@wanadoo.fr • Tél. 05 61 29 12 72

